

# COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 15 FÉVRIER 2017

L'an deux mil dix-sept, le quinze février, à vingt heures trente minutes, le conseil municipal régulièrement convoqué s'est réuni en mairie de Tresson, sous la présidence de Vincent SAMSON, maire.

**Étaient présents** : Michel BLOT, Chantal BUIN, Didier DANGEUL, Stéphane GAUDIN, Richard MASSON, Luis POUPON, Sébastien RIBOT et Vanessa RIBOT.

**Absents excusés** : José HEINTJE (pouvoir à Richard MASSON) et Arnaud PAUMIER.

**Secrétaire de séance** : Chantal BUIN.

\*\*\*\*\*

Monsieur le Maire ouvre la séance. Il soumet le compte-rendu de la séance du 11 janvier 2017 à l'approbation des membres du conseil municipal : approbation du compte-rendu à l'unanimité des présents.

## **Aménagement bourg : société retenue pour la maîtrise d'œuvre**

Deux sociétés avaient été retenues lors de la première phase de la procédure d'appel d'offres : Talpa, de Saumur, et Feuille à feuille, de Tresson. Elles devaient adresser leur proposition avant le lundi 6 février, 12 heures.

La commission Aménagement a ouvert les plis ce même jour à 18h30 et s'est à nouveau réunie le mardi 14 février pour mettre en commun et rédiger le tableau de notation.

L'entreprise Feuille à feuille a été retenue avec une avance de 20 points sur un total de 100 par rapport à l'autre candidat. Son montant de rémunération est de 7,50 % du coût HT des travaux soit 18750 €HT.

*Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité de confier à la société Feuille à feuille la maîtrise d'œuvre des travaux d'aménagement du bourg pour un montant de 18750 €HT.*

La société Talpa recevra dans les prochains jours un courrier l'informant qu'elle n'est pas retenue pour son projet tandis que Feuille à feuille recevra la notification de son engagement.

Ce dernier comporte l'avant-projet (AVP), l'étude de projet (PRO), l'assistance pour la passation des contrats de travaux (ACT) avec élaboration de la consultation, l'assistance et l'analyse des offres, le visa des plans d'exécution (VISA), la direction de l'exécution des contrats de travaux (DET) et l'assistance aux opérations de réception (AOR).

## **Gesnois-Bilurien : désignation des représentants de la commune**

Suite à la création de la nouvelle communauté de communes du Gesnois-Bilurien au 1<sup>er</sup> janvier 2017, les collectivités membres doivent nommer leurs représentants au sein des syndicats et des différentes commissions.

Les élus font le choix des représentants suivants.

<b>Syndicat</b>	<b>Représentants communaux</b>	
	<b>Titulaires</b>	<b>Suppléants</b>
Perche sarthois	Chantal BUIN	Vincent SAMSON
Smirgeomes	Chantal BUIN	
Bassin de la Veuve	Chantal BUIN	Sébastien RIBOT

<b>Commission</b>	<b>Représentant communal</b>
Aménagement de l'espace	Chantal BUIN
Mutualisation	Chantal BUIN
Aménagement numérique et NTIC	Richard MASSON
Animation culturelle	Luis POUPON
Enfance-jeunesse	Chantal BUIN

Pour information, le conseil communautaire votera le budget du Gesnois-Bilurien le mardi 28 février. La nouvelle communauté de communes a l'obligation d'approvisionner 760 000 € pour assurer le financement du service Jeunesse devenu compétence communautaire pour les 23 communes du nouveau territoire. Le service Jeunesse était déjà une compétence communautaire du Pays bilurien alors que, dans le Pays des Brières et du Gesnois, chacune des 15 communes avait en charge le coût de son service Jeunesse.

Dans le cadre de la mutualisation, des réunions de la commission Restauration collective, seront programmées environ une fois par trimestre afin de travailler aux circuits courts pour les fournisseurs de restauration collective sur le territoire du Gesnois-Bilurien.

## **Contrat de ruralité : présentation**

En 2016, l'État a mis en place un fonds de soutien à l'investissement public local, le DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local). Cette dotation est divisée en deux enveloppes.

La première enveloppe est destinée aux grandes priorités d'investissement pour les groupements de communes, comme la rénovation énergétique, le développement des énergies renouvelables, la mise aux normes et la sécurisation des équipements publics, le développement d'infrastructures en faveur de la mobilité, le développement du numérique et de la téléphonie mobile, la construction de logements.

La deuxième enveloppe est consacrée aux contrats de ruralité. Ceux-ci doivent être signés avant le 30 juin 2017 par les EPCI à fiscalité propre, comme le Gesnois-Bilurien, et leurs communes membres.

Les opérations éligibles inscrites dans le contrat seront destinées en particulier à favoriser l'accessibilité dans les services publics, développer l'attractivité du territoire, stimuler l'activité des bourgs, développer le numérique et la téléphonie mobile ainsi qu'à renforcer la mobilité, la transition écologique et la cohésion sociale.

En ce qui concerne la commune de Tresson, le projet d'aménagement du bourg est présenté comme une action susceptible d'être retenue dans le contrat de ruralité de la communauté de communes du Gesnois-Bilurien.

Une fiche synthétique sur le projet d'aménagement du bourg doit être remise en préfecture avant le 3 mars 2017. Après étude, le projet sera retenu ou non pour le contrat de ruralité.

Cette aide est cumulable avec d'autres aides telles que la DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux) ou les subventions accordées dans le cadre d'une réserve parlementaire.

### **Pacte régional pour la ruralité : présentation**

Le pacte régional pour la ruralité, porté par les Pays de la Loire, entend redonner un certain dynamisme en milieu rural et rééquilibrer les infrastructures entre rural et urbain. Le travail se fait en partenariat avec les réseaux existants tels que chambres consulaires et organismes professionnels.

L'objectif est d'aider les communes de moins de 5000 habitants pour des projets d'équipements et services liés à l'insertion des populations, la petite enfance et la jeunesse, l'emploi, la formation, la mobilité ainsi que les équipements de proximité dont les communes sont dépourvues. Les projets liés à l'eau, l'assainissement et à l'électrification sont exclus.

Ces actions, pour la plupart, sont mises en place sur un territoire plus vaste que nos communes. Après lecture du pacte régional pour la ruralité, aucun projet communal ne semble entrer dans le cadre de ses objectifs.

Toutefois, l'un des objectifs du pacte étant les transports et le désenclavement des communes, les élus souhaitent adresser un courrier au président de la Région afin de l'informer de la situation de Tresson qui ne bénéficie d'aucun transport en commun sur son territoire, hors transport scolaire.

### **Subventions : études de demandes**

Toutes les associations communales ont reçu un courrier leur proposant d'adresser leur demande de subvention pour l'année 2017.

Après étude des demandes parvenues en mairie, les élus votent les montants suivants. Ces dépenses seront inscrites au budget 2017 en fonctionnement à l'article 6574.

Génération Mouvement de Tresson : 150 €  
AFN Tresson : 100 €  
Association des parents d'élèves de Tresson : 500 €  
Groupement de défense des ennemis des cultures de Tresson : 200 €  
Cirque d'Anges heureux : 300 €  
Comice intercommunal du Pays Bilurien (adhésion 2016) : 321,30 €  
UNSS du collège de Bouloire : 90 €

Les demandes des autres associations communales seront étudiées à réception.

### **Liquidation du restaurant : vente aux enchères du matériel**

Afin de conserver dans les murs de l'auberge du Cheval-blanc le matériel de restauration utile à sa réouverture, Monsieur le Maire propose que la commune prenne part à la vente par adjudication qui se déroulera mardi 28 février 2017 au restaurant.

Les élus doivent définir un montant maximum pour la mise d'enchères et nommer un mandataire représentant la commune.

*Après en avoir délibéré, les élus votent à l'unanimité un montant maximal de 3 300 € frais non compris pour les éventuels achats de matériels et nomme Vincent SAMSON, maire de Tresson, mandataire représentant la commune.*

### **Destruction des frelons asiatiques : proposition d'une convention avec la FDGDON72**

La Fédération départementale des groupements de défense contre les organismes nuisibles de la Sarthe (FDGDON) propose aux communes une convention de partenariat afin d'encadrer la destruction des frelons asiatiques.

Il s'agit de coordonner techniquement et administrativement la lutte contre cet insecte. Un référent communal est nommé pour identifier les nids chez les particuliers et authentifier les frelons asiatiques. Il renseigne une fiche qu'il communique à la FDGDON. Cette dernière s'engage à assurer la formation des référents et coordonne l'enlèvement des nids par le biais d'entreprises spécialisées.

Elle réalise également le paiement des entreprises prestataires répondant à un cahier des charges strict. Les communes adhérentes s'engagent à verser un pourcentage sur le montant de l'intervention. Le solde est payé par le particulier demandeur. Sur le domaine public, la totalité du coût est pris en charge par la commune.

Un état récapitulatif des interventions est adressé à la commune tous les 15 jours. La commune s'engage à verser à la FDGDON une avance considérée comme une subvention globale, le montant est défini par la commune elle-même. Si le montant des interventions dépasse largement l'avance versée, un avenant peut être signé avec un nouveau montant.

Un bilan exhaustif de la lutte est dressé une fois par an. La convention est signée pour une année renouvelable tacitement.

*Après discussion, les élus souhaitent prendre le temps de la réflexion et décident de se renseigner sur les tarifs pratiqués par les entreprises spécialisées dans la destruction des nids de frelons asiatiques.*

### **Dispositif Territoire partenaire santé : information sur la convention de partenariat**

Le conseil départemental met en place des mesures pour faciliter l'installation de professionnels de santé dans les zones rurales.

Une de ces mesures concerne l'accueil de stagiaires (médecins, chirurgiens-dentistes, masseurs-kinésithérapeutes...) sur nos territoires. Il s'agit de mettre à disposition des logements communaux meublés pour y accueillir des stagiaires, ce qui facilite leur choix de venir travailler en zone rurale.

Un contrat entre le département et les collectivités est signé. Le logement est proposé à titre gracieux, seules les charges sont payées par le stagiaire.

### **Questions diverses**

#### **Commission finances : réunion**

Les membres de la commission Finances se réuniront le lundi 27 février 2017, à 19h, afin de travailler sur le budget primitif 2017.

#### **Monument du mois : réunion publique**

Une nouvelle réunion pour l'organisation de la manifestation le Monument du mois est prévue vendredi 24 février 2017, à 18h30, à la salle polyvalente de Maisoncelles.

Prochaine réunion du conseil municipal le mercredi 15 mars 2017, à 20h30.

Ont signé, les membres présents

M. BLOT, C. BUIN, D. DANGEUL, S. GAUDIN,

R. MASSON, L. POUPON, S. RIBOT, V. RIBOT, V. SAMSON.